

Découverte 1 cours par semaine pendant 3 mois

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> cours d'1h | 270.- |
| <input type="checkbox"/> cours d'1h15 | 300.- |
| <input type="checkbox"/> cours d'1h30 | 320.- |
| <input type="checkbox"/> cours d'1h danses de couple | 220.- |

Cours à l'unité (dans la mesure des places disponibles)

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 1h | 30.- à régler en espèces avant le cours |
| <input type="checkbox"/> 1h15 | 35.- à régler en espèces avant le cours |
| <input type="checkbox"/> 1h30 | 40.- à régler en espèces avant le cours |

- Cours privé : nous consulter**

DATE DU 1^{ER} COURS :

DATE DE FIN DE VALIDITE DE LA FORMULE CHOISIE :

MODE DE PAIEMENT :

- Paiement par virement bancaire suisse**

Résodanse Station sàrl - 2000 Neuchâtel

BANQUE MIGROS NEUCHÂTEL

IBAN : CH27 0840 1016 2208 6440 7

- Paiement cash au secrétariat : CHF le

CONDITIONS GENERALES

PLANNING

Les tarifs annuels indiqués ont été établis en tenant compte de la déduction de toutes les journées de fermeture de Résodanse Station indiquées dans le « planning des vacances », qui fait partie intégrante du contrat.

PRESENCE

La présence des élèves aux cours auxquels ils.elles se sont inscrit.e.s doit être régulière pour assurer la bonne progression du niveau du cours et la qualité de l'enseignement.

Avant chaque cours, le professeur concerné note les élèves présent.e.s. Tou.te.s les élèves doivent être inscrit.e.s au préalable auprès de la direction.

Chaque élève est inscrit.e exclusivement aux cours correspondant à son contrat. Tout changement de cours, pour être pris en considération, doit être annoncé au secrétariat et validé par la direction, selon le niveau de l'élève et les places disponibles.

REGLEMENT INTERIEUR

Les règles de base : respecter les professeurs et les autres élèves, prévoir d'arriver au plus tard 5 minutes avant l'heure de démarrage du cours, apporter une paire de chaussures d'intérieur, veiller à ne pas faire de bruit pendant les cours des autres... et avoir une attitude positive et ouverte !

CONDITIONS

ABONNEMENTS ANNUELS

Concernant les abonnements annuels, les mensualités sont payables par avance, au début de chaque mois (au plus tard le 5), par virement ou en espèces. Nous n'envoyons pas de facture, évitant ainsi la consommation de papier, merci de privilégier les ordres permanents.

Chaque relance écrite pour paiement hors délai fait l'objet d'une facturation de Fr. 10.-. Au-delà de 2 relances, le processus de recouvrement est initié avec les frais afférents.

Les cours éventuellement manqués par l'élève ne sont en aucun cas remboursés ni déduits des paiements restant à effectuer. En cas d'empêchement exceptionnel de l'élève pour assister à son cours, l'élève peut prendre un autre cours en remplacement dans la semaine, en avertissant au préalable le secrétariat. Chaque formule a une durée de validité indiquée contractuellement.

La reconduction des abonnements annuels pour une nouvelle année est tacite donc automatiquement effectuée sauf résiliation du contrat par l'élève ou son représentant légal par courrier adressé à la direction au plus tard un mois avant la date d'échéance de l'abonnement. Après souscription d'un contrat annuel, l'élève ou son représentant légal a la possibilité d'annuler son inscription dans un délai de 3 semaines après son premier cours, par courrier recommandé adressé à la direction. Aucune démission ne sera acceptée au-delà de ce délai, les sommes versées ne seront pas remboursées et les montants à payer restent dus. En cas d'accident ou de maladie se prolongeant plus de 2 semaines, la période de validité de la formule sera prolongée de la durée correspondante, exclusivement sur présentation d'un certificat médical et en ayant averti au préalable le secrétariat par écrit.

OFFRE DÉCOUVERTE SUR 3 MOIS

L'offre correspond à 1 cours par semaine sur une durée de 3 mois. Le montant correspondant doit être réglé au secrétariat avant le premier cours et n'est pas remboursable.

En cas de maladie ou d'accident et sur présentation d'un certificat médical, la durée de validité de l'offre sera prolongée.

DROIT A L'IMAGE

Sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal (nous contacter dans ce cas), la direction se réserve le droit d'utiliser les images photographiques ou filmées en cours ou durant les spectacles pour sa communication (réseaux sociaux - site internet – brochures – programmes – affiches - flyers).

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'école n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents, blessures, causés ou subis lors des cours ou durant les spectacles ainsi que pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux; les élèves doivent par conséquent s'assurer eux-mêmes contre ces risques. L'élève (son représentant légal le cas échéant) certifie ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de la danse.

Neuchâtel, le

Je déclare avoir pris connaissance de ces conditions et les accepte

Signature de l'élève :

.....

Signature des parents (si élève mineur) :

.....



Résodanse Station – Prébarreau 17 – 2000 Neuchâtel

www.resodanse-station.ch

info@resodanse-station.ch

Direction : Laurent Perrussel 079 756 17 90